

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE



CONSULAT DE SUISSE

EN ALGÉRIE

en	PO	GT	GT					8/8
5.XII	612							ALGER
Visa	P.	P.						27, Bld Carnot Téléphone 339-02 et 383-12 Chèques postaux N° 53-89
EPD	5. Dez. 1960							
Ref.	p. B. S. A. 30. Alger.							

le 21 novembre 1960

Réf.: K.O.- V/bu

CONFIDENTIEL

A la Division des Affaires politiques du
Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur le Ministre,

Dans ma lettre du 12 novembre sur la situation en Algérie comme dans celle que j'ai adressée à notre Division des Affaires administratives le 14 quant au remplacement du chancelier de mon poste, j'ai signalé l'inquiétude qui règne dans une partie de la colonie suisse d'Alger, à proprement parler surtout, je crois, parmi ses membres les plus anciens, époux de Françaises d'Algérie ou de métropole, pères ou beaux-pères d'enfants doubles nationaux ou français uniquement, très proches donc par leurs intérêts et leurs affections de cette sorte d'autochtones que l'on appelle "pieds noirs", c'est-à-dire, je vous le rappelle, les "Européens" nés sur le sol algérien.

Or, chez ces "pieds noirs" s'est récemment répandue une sorte de panique, sans doute sciemment provoquée ou alimentée par une campagne d'intoxication qui s'étend des deux côtés français de la Méditerranée. Le thème est que de Gaulle mène l'Algérie à la catastrophe, car on présume que dans un avenir très proche il abandonnera totalement ce pays au F.L.N. Comme les chefs rebelles sont des fanatiques impitoyables, dit-on, ils expulseront sans merci les Européens qu'ils n'auront pas massacrés. La France sera, prévoit-on, déchirée par la guerre civile, un Front populaire quelconque prendra le pouvoir en métropole. La Suisse, dans ces conditions apparaît comme un havre de salut non seulement à ceux de nos compatriotes, y compris les doubles nationaux, qui partagent ce point de vue, mais aux anciennes Suissesses et à bien des pieds noirs français. Essayer d'apporter un peu de raison ou de modération dans ces âmes bouleversées et désorientées, c'est une tâche difficile et décevante.

A la demande du président de la Société helvétique de bienfaisance, qui était fort désireux que je "rassure" nos compatriotes, j'ai accepté d'avoir, au sujet des préoccupations de l'heure, une conversation libre avec les membres du comité de la Société au cours de la dernière séance de celui-ci.



J'ai exposé brièvement aux assistants qu'à mes yeux la situation, telle que j'essaie de la comprendre sainement, ne me paraît pas comporter des mesures urgentes et que les principes de l'aide que la Suisse donne à ses ressortissants à l'étranger restent ceux que leur avait défini il y a quelques années mon prédécesseur, M. Arber - j'ai rappelé sommairement ces principes. Il n'était pas nécessaire d'attirer de nouveau l'attention de mes interlocuteurs sur l'intérêt du Fonds de solidarité et de la dernière possibilité qui se présente de s'inscrire à l'AVS, car, sur ces points, ils étaient au clair; en revanche je les ai instamment priés d'éveiller personnellement l'attention, à cet égard, de tous ceux de nos compatriotes qui, souvent par inconscience ou grave négligence, sont restés hors de ces institutions.

J'ai aussi exposé que, selon mes lumières personnelles du moins, le sort de nos communautés en Tunisie et au Maroc, tel qu'il a évolué depuis l'indépendance de ces anciens protectorats, sinon celui de la colonie d'Egypte, nous autorisait à ne pas nous montrer trop pessimistes quant à l'attitude qu'auraient éventuellement les gouvernants d'une Algérie indépendante envers les Suisses d'Algérie. J'aurais été heureux de pouvoir leur en dire plus sur ce thème, mais comme vous n'avez jamais pu consentir à me communiquer les rapports de nos représentants à l'étranger, pas même ceux de Tunisie et du Maroc, mon information en ce domaine est forcément limitée à ce qu'ont pu m'apprendre la presse ou quelques conversations occasionnelles, en plus de mon expérience passée de ces pays. Je puis vous assurer cependant que si j'avais pu dire à mes compatriotes qu'ils pouvaient espérer quelque bienveillance des éventuels futurs maîtres de l'Algérie, je leur aurais enlevé un poids du coeur!

Confidentiellement, j'ai naturellement engagé nos compatriotes à envoyer de l'argent en Suisse ou en métropole dans la mesure de leurs possibilités, et à répandre discrètement mon conseil parmi les intéressés.

J'ai eu l'impression que mes explications ont été bien comprises et admises; aucune critique en tout cas n'a été émise ouvertement.

Le président aurait souhaité organiser une nouvelle réunion, plus nombreuse, de nos compatriotes. Je lui ai demandé d'y renoncer pour le moment, car une telle réunion pourrait, d'une part, avoir pour effet d'augmenter, par son caractère insolite, une anxiété déjà excessive et, d'autre part, de procurer à l'un ou l'autre de nos compatriotes par trop "pied noir" l'occasion d'interventions inopportunes, animées de passion politique. Mon attitude a été approuvée par la plupart des présents, m'a-t-il paru.

*Die beh. Informa-
tionen wären nicht
in dem polit. Bericht
sein zu finden!
Man muss in der
Archiv auf die Lage
der Schweizer in den
beh. Ländern kurz
eintreten. k*

Finalement j'ai engagé encore les membres du comité à prêcher le calme et la prudence à la colonie suisse, rappelant une fois de plus que les étrangers que sont les Suisses en Algérie doivent rester à l'écart des luttes partisans, s'ils veulent pouvoir compter, en cas de besoin, sur l'appui de leur pays et de sa représentation à Alger.

Copie de la présente est transmise à l'Ambassade de Suisse, à Paris, pour son information.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul général de Suisse:

1 copie jointe.

H. Voiret